

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Rapport CR 2018-043

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

AMENDEMENT

Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à la délibération, le premier paragraphe de l'axe 3.2 est modifié de la façon suivante :

« Favoriser le développement d'une offre commerciale intégrée aux espaces de coworking dans le cadre de son soutien aux Tiers-lieux, **sur l'ensemble des territoires franciliens, et à l'exclusion des projets mis en œuvre par de grands groupes** »

Exposés des motifs

Afin de faire profiter l'ensemble des territoires, et non uniquement les territoires péri-urbains ou ruraux, des aides régionales de soutien aux tiers-lieux, il est proposé ici de supprimer le critère de sélection territorial qui, dans ce cadre spécifique, a peu de sens.

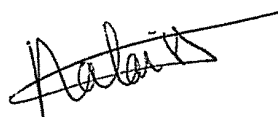
En outre, il faut s'interroger sur la pertinence à financer des projets portés par de grands groupes, comme La Poste, auquel l'exécutif régional a attribué l'essentiel de l'aide aux projets d'espaces de travail collaboratifs et de tiers lieux en 2016 et en 2017.

Ce groupe, au mépris de sa mission de service public, ferme chaque année davantage de bureaux de poste, recourt massivement au travail précaire, et a supprimé plusieurs milliers d'emplois malgré des chiffres d'affaire records en 2013 et 2014, tout en figurant parmi les principaux bénéficiaires du CICE.

Les aides au groupe La Poste n'apparaissent donc pas justifiées dans ce contexte.

Il en va de même pour la SNCF, qui a également bénéficié d'aides régionales en 2018, tout en se désengageant continuellement de ses missions de service public sur l'ensemble du territoire national.

Les aides régionales sur de tels projets doivent ainsi, au minimum, être conditionnées à des engagements précis en termes de maintien de services publics et de créations d'emplois, et faire l'objet d'un bilan détaillé annuel remis aux élus régionaux.



Céline MALAISE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**Rapport CR 2018-043****STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021****AMENDEMENT**

Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à la délibération, le second point de la partie 3.1 de l'axe 3 est complété de la façon suivante :

« - Soutenir le développement des commerces de proximité dans les quartiers relevant du NPNRU et la sécurisation des rues commerçantes : dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) 2016-2024, qui concerne 102 quartiers en Ile-de-France, la Région déploie des moyens spécifiques en faveur des opérations du NPNRU sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales et de leurs groupements, en complément de l'intervention de l'Etat et des acteurs de la rénovation urbaine coordonnés par l'ANRU. À ce titre, elle mobilise une dotation pluriannuelle de 250 millions d'euros de crédits d'investissement sur 3 thématiques prioritaires, dont la sécurisation des espaces et le développement des services et commerces de proximité et de pied d'immeuble. La Région a développé le « Bouclier de Sécurité » permettant aux communes de financer l'installation d'équipements de vidéoprotection, notamment dans les rues commerçantes. Depuis le lancement de ce dispositif en janvier 2016, la Région a soutenu l'équipement en vidéoprotection de 136 communes et EPCI pour un montant de 10,7M€. Au total, elle a cofinancé l'installation de 2 674 caméras.

Cependant face à la faible efficacité de ce dispositif qui acte les désengagements de l'État en matière de sécurité publique, la Région interviendra auprès de ce dernier pour qu'il réinvestisse dans ses compétences régaliennes, à la hauteur des besoins réels des territoires. Concernant la sécurisation des commerces, elle exigera notamment que soient missionnés davantage d'agents de police nationale spécialisés sur cette question - comme il en existe déjà - et que leurs missions soient mieux connues des commerçants.

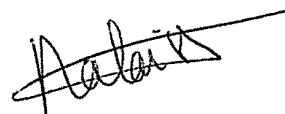
En outre la Région relancera pour sa part un soutien actifs aux dispositifs locaux de prévention-médiation, dont elle s'est désengagée depuis 2016, mais dont la fonction est tout aussi vitale pour la sécurisation des espaces commerçants »

Exposés des motifs

Alors que le « bouclier sécurité » lancé par la Région en 2016 n'a toujours pas fait ses preuves, et que l'État ne déploie toujours pas de réels moyens à la hauteur des besoins des territoires en matière de sécurité publique, il est indispensable que la Région, plutôt que de mettre en place des dispositifs inefficaces, agisse auprès de ce dernier pour qu'il investisse davantage dans ses compétences régaliennes. Dans ce cadre, pourraient notamment être mieux valorisées les missions des agents spécialisés dans la sécurisation des commerces.

D'autre part, il importe également de relancer le soutien aux actions de prévention-médiation, abandonnées par la Région depuis trois ans, dans le cadre de la sécurisation et du développement des espaces de services et de commerces de proximité.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Rapport CR 2018-043

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

AMENDEMENT

Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à la délibération, l'axe 3.2 est complété par le paragraphe suivant :

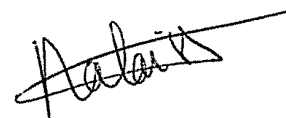
« - mettre à disposition davantage de foncier pour les TPE artisanales, en particulier en zone dense, en mobilisant les moyens de l'EPFIF ».

Exposés des motifs

La faible disponibilité et le coût du foncier sont aujourd'hui, particulièrement dans la zone dense, des freins au maintien d'un tissu de petites entreprises artisanales indispensables au dynamisme économique de notre région.

Il est donc nécessaire que la Région, en lien avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France, intervienne de façon plus volontariste sur cet enjeu.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Rapport CR 2018-043

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

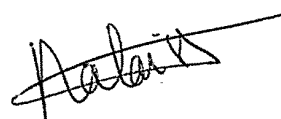
AMENDEMENT

Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à la délibération, le premier paragraphe de l'axe 3.1 intitulé « **Soutenir la revitalisation commerciale dans les territoires ruraux dans le cadre du Pacte rural** » est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

« **Soutenir la revitalisation commerciale dans l'ensemble des territoires régionaux** : compte tenu des besoins existant sur de très nombreux territoires, qu'ils soient ruraux mais aussi de petite couronne, la Région proposera des aides à la revitalisation commerciale à destination de l'ensemble des territoires régionaux.»

Exposés des motifs

Afin de faire profiter l'ensemble des territoires, et non uniquement les territoires ruraux, des aides régionales de soutien aux commerces de proximité, il est proposé ici un dispositif s'adressant à l'ensemble des territoires.



Céline MALAISE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Rapport CR 2018-043

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

AMENDEMENT

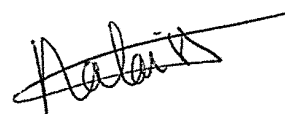
Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à la délibération, la partie 3.1 de l'axe 3 est complétée par le paragraphe supplémentaire suivant :

« - Soutenir les dispositifs municipaux d'aide au commerce et à l'artisanat y compris en zone dense : la Région propose de venir en appui aux villes mettant en œuvre des plans d'aide au commerce et à l'artisanat. Cet appui pourra concerner des opérations d'aménagement de villes soutenues aussi par la Région : celle-ci veillera à ce que la problématique des activités de commerce et d'artisanat soient bien intégrées afin de favoriser un développement d'activités commerciales diversifiées (indépendantes et franchisées). Cette aide aux stratégies locales pourrait favoriser de nouvelles signalétiques adaptées aux nouvelles technologies, parfois coûteuses pour les villes, ou contribuer aux rénovations de façades commerciales ».

Exposés des motifs

Il est proposé ici d'élargir l'aide régionale aux commerces et à l'artisanat aux villes de zone dense et de petite couronne lorsqu'elle mettent en place des plans spécifiques en la matière.

Cet élargissement permettrait notamment de soutenir des territoires populaires qui ne sont pas toujours inclus dans le cadre strict du NPNRU, ni en zones rurales, mais dont les besoins sont pourtant réels.



Céline MALAISE

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

Rapport CR 2018-043

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

AMENDEMENT

Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à a délibération, la partie 3.3 de l'axe 3 est complété par le paragraphe suivant :

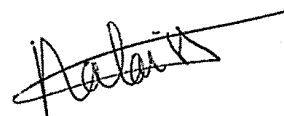
« - Réengager la politique régionale de fret et de logistique dans une réflexion et des actions innovantes contribuant à libérer les routes franciliennes du trafic de poids lourds, en donnant une impulsion nouvelle à l'usage du fret ferré, y compris en zone dense, ainsi qu'à une action sur le "dernier kilomètre" intégrant des solutions nouvelles de mutualisation des transports.»

Exposés des motifs

Le plan fret récemment mis en place par l'exécutif régional a fait le choix d'une politique résolument tournée vers le tout-camion, dont l'une des conséquences sera de contribuer encore davantage à la saturation de l'espace public et à la pollution par les camions.

Alors qu'en Ile-de-France de nombreuses infrastructures ferrées, y compris en zone dense, sont susceptibles d'être exploitées pour le transport de fret et la logistique, il manque encore une volonté politique pour mettre à profit ce potentiel, dont les vertus en matière environnementale sont importantes.

Sur la logistique du "dernier kilomètre », il faut en outre mettre l'accent sur la nécessaire mutualisation. En effet, 35% des émissions de CO2 en ville sont dues au transport de marchandises. Un soutien régional aux espaces logistiques urbains (ELU), aux alternatives écologiques et économiques (véhicules propres tels que triporteurs, camions électriques...) et à la mutualisation (livraison de plusieurs commerces par un seul véhicule) serait une réponse plus durable à la problématique des nombreuses (plus d'un million) livraisons réalisées chaque jour auprès de 7 000 établissements en Ile-de-France.



Céline MALAISE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018

Rapport CR 2018-043

STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE 2018-2021

AMENDEMENT

Dans la stratégie régionale en faveur de l'artisanat et du commerce annexée à a délibération, l'axe 2.1 est complété par le paragraphe suivant :

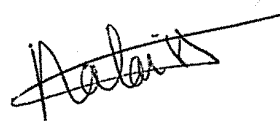
« - Mobiliser de nouveaux moyens pour l'aide à la création de SCOP, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (notamment l'URSCOP).

Exposés des motifs

Les SCOP, de par le modèle économique sur lequel elles reposent, sont un outil indispensable à la réorientation de l'économie régionale vers un modèle plus durable, plus juste et plus solidaire, profitable aux salarié-e-s et aux territoires.

La mise en œuvre de cette stratégie en faveur de l'artisanat et du commerce serait l'occasion de relancer l'aide régionale à ce modèle d'entreprises, une aide qui a été trop souvent négligée ces trois dernières années.

Telle est la proposition de cet amendement.



Céline MALAISE